



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 598-2021

Règlement concernant les poules urbaines

Lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 598-2021, règlement concernant les poules urbaines.

Ledit règlement 598-2021 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-ET-UNIÈME jour du mois de JANVIER deux mille vingt-deux.

Directeur général et greffier-trésorier
M. Pascal Blais, MAP